



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2016

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Mouloud Abdedou (3^{ème} adjoint), Mmes Ajéra Aoun, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, M. Patrick Hérouin

Absents excusés : Mme Karine Ambrosino qui donne pouvoir à Mme Roselyne Bocquiaux, M. Fabrice Guénand qui donne pouvoirs à Mme Ajéra Aoun, Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin, M. Gérard Solaro qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin, et M. Arnaud Thomas

Mme Ajéra Aoun est désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Approbation du protocole financier pour la fusion de la CCPIF/CCPL
- 2) Désignation d'un délégué communautaire suppléant
- 3) Avancement des commissions
- 4) Délibérations diverses
- 5) Questions diverses

1. Approbation du protocole financier pour la fusion de la CCPIF/CCPL

Monsieur le Maire dit qu'il convient de délibérer sur le protocole financier général pour la fusion de la CCPIF et de la CCPL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la loi 2019-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article .35,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016089-0002 en date du 29 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016148-006 en date du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes du Plateau de Lommoye et de la communauté de communes des Portes de l'Île de France,

Vu le protocole financier général de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Le maire rappelle qu'aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est en effet créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Il dit que la CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou réduction des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire, soit comme dans le cas présent d'une fusion de collectivités.

Il rappelle que le travail d'évaluation des charges permet en conséquence de calculer les attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune des communes membres ou par celles-ci à l'EPCI.

Il indique que la CLECT s'est réunie les 20 octobre et 17 novembre 2016 pour produire le protocole financier général en vue de la fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau de Lommoye.

M. Le Maire dit au Conseil qu'à la lecture du document, il faut noter que l'attribution de compensation au profit de la commune augmentera à partir du 1^{er} janvier 2017 de 15 %, ce qui représentera environ 1000 € d'attributions supplémentaires.

Il souligne ensuite que le document prévoit un lissage du prix du mètre cube d'eau assaini pour passer à 2.56 € en 2017 et atteindre à 1.80 € en 2025.

Il propose d'approuver ce document.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, décide :

- D'approuver le protocole financier général en vue de la fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau de Lommoye
- D'approuver les montants des attributions de compensation à compter de 2017.

2. Désignation d'un délégué communautaire suppléant

Monsieur le Maire dit qu'il convient de désigner un conseiller communautaire suppléant en vue de la fusion de la CCPIF et de la CCPL. Le maire des communes de moins de 5 000 habitants est délégué titulaire de droit.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2019-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016089-0002 en date du 29 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016148-006 en date du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes du Plateau de Lommoye et de la communauté de communes des Portes de l'Ile de France,

M. Patrick Hérouin propose sa candidature.

Etant donné qu'il n'y a qu'une candidature, le conseil municipal, à l'unanimité, dont 4 pouvoirs, décide de procéder à un vote à mains levées.

Après avoir entendu M. le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, désigne :
M. Patrick Hérouin délégué suppléant

3. Avancement des commissions

Commission environnement

Fleurissement :

M. Abdedou présente les fleurs choisies pour le plan de fleurissement. Cela coutera 780€ TTC, elles seront plantées en janvier prochain. Mme Aoun dit qu'il y aura une autre commande en avril.

M. Abdedou dit que le PNR a pour projet de planter au Lavoir des iris d'eau provenant du marais de Frocourt. Il y aura une journée pratique en avril où tout le monde pourra participer aux plantations. Mme Laffont du PNR viendra faire une reconnaissance du site jeudi matin.

Commission sécurité routière

M. Hérouin dit qu'il a été constaté que les chicanes ne ralentissent pas suffisamment les voitures à Clachalozé et que M. le Maire a proposé de mettre des coussins berlinois entre les chicanes.

Les coussins berlinois valent 900€ chacun, il en faudrait 4. M. le Maire dit que l'on pourrait obtenir un financement du Conseil Général par le biais du contrat triennal si le projet est accepté par le service voirie du département.

Mme Rundstadler dit qu'il a été décidé de rajouter un 4^{ème} stop place Charles de Gaulle pour casser la vitesse de ceux qui montent la Grande Rue. Il a également été décidé les aménagements suivants :

- Installer un coussin berlinois et un cédez-le-passage rue des Bosquets dans le sens Limetz-Gasny
- Installer un coussin berlinois rue du Temple à la hauteur du numéro 2
- Mettre un stop à l'intersection de la rue de la Petite Vignette sur la route des Bosquets dans le sens Gasny-Limetz
- Installer un cédez-le-passage rue Robert Mennessier à l'intersection avec la rue de la Prairie et faire une ligne continue afin de sécuriser les voitures arrivant de la rue de la Prairie.

M. le Maire dit qu'il faudrait profiter du marché public que doit passer la communauté de communes des Portes de l'Île de France, dans le cadre de la mutualisation des services, pour refaire le marquage au sol de la commune.

M. Hérouin dit que des voitures descendent vite la rue des Ecoles malgré les ralentisseurs. Il demande s'il ne serait pas possible d'en rajouter un autre.

M. le Maire dit qu'il faut mettre un radar pédagogique pour analyser le comportement routier à cet endroit.

M. Hérouin dit qu'il a fait part de ses inquiétudes à la directrice de l'école concernant la sortie des maternelles. Les enseignants ont reconnu que c'était dangereux et décidé que les enfants sortiraient comme avant par le grand portail.

Mme Bocquialt dit que l'on pourrait faire un sas à l'intérieur de la cour au niveau du petit portail.

4) Questions diverses

M. Hérouin demande ce qu'il en est des travaux à la bibliothèque. M. le Maire dit que les entreprises ont pris du retard et que les travaux ne pourront commencer qu'en janvier prochain.

M. le Maire dit qu'il a fait motoriser le portail de la cour de la mairie afin de pouvoir se garer à l'intérieur plus facilement.

Mme Bocquialt dit que les travaux sur les coteaux sont en cours qu'il a été posé des blocs de béton en attendant la pose de lices.

M. Hérouin propose de s'occuper de l'installation du visiophone de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h

Délibérations :

- 1) Approbation du protocole financier pour la fusion de la CCPIF/CCPL
- 2) Désignation d'un délégué communautaire suppléant

Christelle Rundstadler

Ajéra Aoun

Jacqueline Lemercier

Roselyne Bocquialt

Mouloud Abdedou

Jacques Guérin

Karine Macerelle

Patrick Hérouin

